

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU
De la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt
Séance du 27 juin 2022

L'an deux mille vingt deux, le 27 juin à 18 H 30

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, aux bureaux de la Codecom à Spincourt, après convocation légale, en date du 16 juin 2022 sous la présidence de **M. Jean Marie MISSLER**.

Membres du bureau présents :

- ✓ Mme ANTOINE Jocelyne
- ✓ Mme BERTIN Célia
- ✓ M. BRELLE François
- ✓ M. CAPUT Christophe
- ✓ M. HAUPTMANN Gérard
- ✓ M. MAZET Thierry
- ✓ M. MICHELS Julien
- ✓ M. MISSLER Jean-Marie
- ✓ M. PERIGNON Alain
- ✓ Mme POSTAL Anne
- ✓ M. PROT Patrice
- ✓ M. SELLIER Hubert

Membres du bureau excusés :

- ✓ M. CARLU Jean Baptiste
- ✓ M. JACQUE Philippe
- ✓ M. TRINOLI Massimo

Membres du bureau absents :

- ✓ Mme FAUQUENOT Evelyne
- ✓ M. GEORGES Denis

Participants non élus :

- ✓ Mme Béatrice CLEMENT,
- ✓ Mme Florence BREUIL,
- ✓ M. BONTEMPS Anthony,

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. Mme Anne POSTAL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le Président tient à faire part de ses réflexions sur les suites des élections législatives. La situation semble ne pas offrir de visibilité sur les prochains mois et laisse de nombreuses incertitudes sur des questions majeures qui vont impacter la collectivité comme la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires.

Il indique la tenue de plusieurs Commissions qui ont permis de nombreux échanges notamment dans la Commission Ordures Ménagères. Il regrette cependant le manque de participation au sein de certaines Commissions et le manque d'engagement de certains élus alors que d'autres personnes veulent vraiment s'investir d'avantage dans la vie de la CCDS.

Des conseillers délégués avaient été désignés par le Président en début de mandat :

- Monsieur CARLU, pour le développement économique
- Monsieur THEVENIN, pour les finances
- Monsieur PROT, pour les travaux

Il indique qu'il souhaite revoir en partie ces délégations mais sous une autre forme. L'idée serait de donner de nouvelles prérogatives à certains élus, sans donner de délégations formelles, afin de les intégrer d'avantage et leur permettre de suivre certains dossiers pour gagner en expérience.

Il rappelle la visite du territoire du Sénateur Franck Menonville, qui a été très intéressante. Celle-ci s'est prolongée de la Réunion avec le Directeur de l'ONF et de son staff technique qui a été très suivie. Le Président regrette certaines interventions qui ne semblaient pas constructives. Le problème de fonds semble surtout lié au travail de terrain de certains agents ONF qui n'est pas satisfaisant aux yeux de nombreux élus.

Il fait mention d'une réunion avec les forces économiques du territoire qui s'est tenue vendredi 24 JUIN dans les locaux de Spincourt à l'instigation des services de l'Etat. Celle-ci a permis de bons échanges avec les services de l'Etat et le Sénateur Franck MENONVILLE.

Le Président indique que la préparation de la rentrée de Septembre est en cours, plusieurs postes vont évoluer, ce qui fera l'objet d'un échange lors du prochain CT. Une situation délicate s'est fait jour au sein de l'équipe d'animation de Damvillers qui a engendré plusieurs réunions et va découler sur une réorganisation des services

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande le rajout du point « Demande de subvention exceptionnelle de l'école de Dommary Baroncourt pour l'achat de manuels scolaires » qui avait été reporté lors de la séance du 20 juin 2022.

Ordre du jour :

1. Analyse des propositions de la commission gestion et valorisation des déchets sur la révision de la grille tarifaire de la redevance ordures ménagères.
2. Réflexion sur l'adaptation des tarifs de la restauration scolaire suite à la remise en concurrence du marché de restauration scolaire.
3. Demande de subvention exceptionnelle de l'école de Dommary Baroncourt pour l'achat de manuels scolaires.
4. Questions diverses.

1. ANALYSE DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION GESTION ET VALORISATION DES DECHETS SUR LA REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE DE LA REDEVANCE ORDURES MENAGERES

Le Président rappelle aux membres du bureau que le déficit de fonctionnement du budget ordures ménagères 2021 est de 58 208,40 €.

Les efforts réalisés par la communauté de communes et les usagers et la hausse des tarifs de la redevance au 01/07/2021 (8 €/personne/an de la redevance, votée en Conseil Communautaire le 24/06/2021), n'ont donc pas suffi à équilibrer le budget annexe des ordures ménagères, comme l'exige la réglementation.

La hausse exponentielle des coûts de prestations en 2021 (collecte +12% et traitement +17%) liée à l'augmentation des prix du carburant et de l'énergie, la hausse de la TGAP (de 18 €/t en 2020 à 30 €/t en 2021 et 40 €/t en 2022) et le renforcement de la réglementation (LTECV - Loi de Transition Ecologique pour la Croissance Verte du 17/08/2015, AGEC - Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire du 10/02/2020 et directives du PRPGD - Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets du 17/10/2019...) ne permettent pas d'espérer une amélioration.

A noter que malgré l'augmentation en 2021, la redevance de la CC Damvillers Spincourt reste la moins élevée par rapport à celle des collectivités meusiennes voisines (sachant que les coûts de prestations sont identiques pour chacune des collectivités adhérentes du Smet qui disposent du même schéma de collecte et de traitement = marché groupé).

Il n'y a donc pas d'autre alternative que de revoir la grille tarifaire rapidement.

Dans ce contexte, les membres de la commission gestion et valorisation des déchets et du bureau de la CCDS se sont réunis les 24/05 et 13/06 derniers pour étudier dans un premier temps, les différentes adaptations possibles de la facturation des ménages (représentant 93% des recettes de la redevance) pour permettre l'équilibre du budget.

Le montant annuel de la redevance à atteindre par habitant a été déterminé sur la base de la redevance perçue en 2021 (hors professionnels), soit 724 085,91 € = 86,20 €/habitant (population 8400 habitants). La redevance annuelle actuelle s'élevant à 64 €/habitant, la différence est de 22,20 €

Ainsi, pour parvenir à une réduction du déficit du budget la commission a proposé une augmentation des tarifs de la redevance à hauteur de 12 €/personne par semestre.

Cette proposition donnerait les tarifs suivant :

↳ Tarifs et nombre de levées inclus dans la part fixe

Foyers et résidences secondaires

Nombre de personnes par foyer	Part fixe annuelle			Nombre de levées *	Levée supplémentaire
	Volume du bac	Ancien Tarif	Nouveau tarif		
1 pers	120 L	64 €	88 €	18	3 €
2 pers	120 L	128 €	176 €		3 €
3 pers	240 L	192 €	264 €		6 €
4 pers	240 L	256 €	352 €		6 €
5 pers et +	240 L	320 €	440 €		6 €
Résidence secondaire	120 L ou sacs prépayés de 70 L	128 €	176 €	18 levées ou 36 sacs	3 € (bac de 120 L) ou 1,50 € (sac de 70 L)

*Soit 9 levées par semestre (non reportables au semestre suivant)

Cas particulier des personnes dont la pathologie engendre un surcroît de production de déchets : Part fixe selon nombre de personnes composant le foyer, incluant 26 levées semestrielles soit 52 levées annuelles. Un forfait annuel de 104 € sera appliqué à la personne concernée par la pathologie.

Il est proposé pour le moment de maintenir le tarif des professionnels afin de permettre une refonte de leur grille et du règlement de façon approfondie au cours du prochain semestre. Le montant des sommes perçues par la redevance des professionnels n'apparaît pas effectivement comme le paramètre essentiel pour atteindre l'équilibre budgétaire.

Monsieur MAZET demande quelle est la réflexion sur le nombre de passage des camions de collecte. Madame ANTOINE indique que les marchés en cours s'étendent jusque fin 2023 et qu'une réduction du nombre de passage (collecte en C0,5 : tous les quinze jours) sera demandée en option. La conjoncture actuelle n'est de toute façon pas favorable actuellement pour une relance des contrats de prestation collecte.

La question du mode de collecte des matières recyclables est également évoquée, elle fera aussi l'objet d'option dans le cadre des futurs marchés sachant que la collecte en porte à porte via des sacs jaunes engendre aussi d'autres problématiques comme les prix de reprise des corps plats qui sont inférieurs à ceux actuels en cas de collecte mélangée avec les corps creux. Effectivement, les papiers cartons sont de moins bonne

qualité car souillés par les emballages. De plus, ceci entraîne une hausse des coûts de collecte puisqu'actuellement ce sont les usagers qui amènent leur tri aux points d'apports volontaires.

Madame ANTOINE rappelle après observation des tarifs des autres collectivités adhérentes au SMET que la CCDS doit supporter les mêmes charges et qu'il est logique que la CCDS ne parvienne plus à faire face aux charges dans ces conditions.

Il est rappelé que cette hausse proposée ne devrait permettre d'équilibrer le budget, à charge constante, que sur une année pleine et que de fait le compte administratif 2022 sera forcément déficitaire et verra l'excédent de fonctionnement encore une fois fortement impacté.

Après échange, les membres du bureau proposent de retenir le montant envisagé par la Commission. Ils font part, cependant, de leur inquiétude pour la capacité des foyers modestes de faire face à toutes ces hausses en pleine période d'inflation et rappellent la demande du précédent conseil communautaire de mettre en suspens la hausse incontrôlable de la TGAP qui obligerait encore d'augmenter les tarifs de la redevance les prochaines années.

2. REFLEXION SUR L'ADAPTATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE SUITE A LA REMISE EN CONCURRENCE DU MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Le Président rappelle que le marché actuel arrive à son terme et a nécessité une nouvelle consultation.

Il indique la procédure qui a été suivie :

- Envoi de l'avis de marché le 19 mai 2022
- Réception des offres avant le 20 juin 2022 à 10 h.
- Début du contrat à partir du 1^{er} septembre 2022.
- Fin du contrat : 31 août 2023 renouvelable quatre fois maximum par tacite reconduction (31 août 2027)

La commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 27 juin pour examiner les offres juste avant le présent bureau a pu apprécier les propositions des candidats.

Suite à la lecture des offres il s'avère que la hausse des prestations qui était malheureusement à craindre est réelle. Ainsi il apparaît une hausse de 44 centimes HT par repas.

Le Président rappelle qu'une analyse des coûts du service réalisée en 2018 faisait apparaître un coût par repas de plus de 8,50€ compris l'ensemble des charges dont celle de personnel, dont le personnel d'animation présent pour encadrer les enfants durant tout le temps de la pause méridienne. Ce coût a nécessairement augmenté depuis mais une comparaison avec les deux dernières années n'est pas adaptée du fait de la crise sanitaire du COVID19.

Il est présenté une étude des différents tarifs de restauration scolaire des territoires du Nord Meusien. Il s'avère que la CCDS a les tarifs les plus bas. Là encore pourtant les charges sont quasiment comparables.

Le Président indique que la CCDS n'a plus les moyens de prendre en charge cette nouvelle hausse. Effectivement, considérant le prix de vente actuel des repas vis-à-vis du prix de revient, la collectivité abonde déjà 4,5€/repas ce qui représente près de 382 000€ cumulés à l'année.

Le Président fait part de plusieurs questions :

- La mise en place ou non d'un tarif modulé sur la base d'un quotient familial ?
- La mise en place d'un tarif spécifique pour le temps méridien en parallèle du prix de repas, comme ceci est pratiqué par d'autres collectivités ?

- Quel tarif prévoir pour la rentrée scolaire de Septembre ?

Mme ANTOINE demande si l'aide de la CAF est liée au montant facturé aux familles. Il est indiqué que l'aide de la CAF est forfaitaire peu importe le montant facturé (0,55 centimes par heure), après déduction de 30 minutes (considéré comme le temps du repas qui n'est pas pris en charge par la CAF).

Il semble cependant compliqué de mettre en place une tarification modulée sur le quotient familial pour la rentrée de Septembre, ce point nécessiterait un travail d'approfondissement.

Monsieur MICHELS tient à rappeler l'importance de la restauration scolaire pour de nombreuses familles qui permet d'offrir des repas de qualité et équilibrés pour les enfants.

Après échange les membres du bureau proposent de retenir une hausse de 80 centimes par repas, exceptés pour les collégiens afin de tenir compte des tarifs de la tarification mise en place sur l'ensemble des collèges du Département où un plan d'harmonisation des tarifs est en cours pour atteindre les 3,6€/repas.

TOUS LES SITES	ANCIENS TARIFS	ANCIENS TARIFS
Elève élémentaire : Inscription régulière	4,00€	4,80€
Elève élémentaire : Inscription ponctuelle	4,80€	5,60€
Elève collège : Demi-Pensionnaire	3,60€	3,60€
Personne extérieure	6€	6,60€
ADMR		

Il est proposé de maintenir la réduction de 50% à partir du troisième enfant scolarisé en élémentaire et la gratuité à compter du 4^{ème}.

Monsieur BRELLE indique la demande de prévoir un tarif spécifique pour la fourniture des repas aux élèves non-inscrits arrivant spontanément, effectivement ceci pose des problèmes logistiques non négligeables en termes de quantité des repas prévus et du taux d'encadrement.

Il est proposé de retenir une majoration de 50% des tarifs appliqués.

3. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ECOLE DE DOMMARY BARONCOURT POUR L'ACHAT DE MANUELS SCOLAIRES

AFFAIRE N° 2022-06-27-01

Le Président rappelle la demande de la directrice de l'école de Dommary Baroncourt pour l'achat de 25 manuels de mathématique à destination des CM2 ainsi qu'un livre du maître.

Elle indique que les programmes évoluent sans cesse et que les manuels utilisés depuis quelques années ne satisfont plus aux exigences et nouvelles méthodes utilisées pour faire réussir chaque élève dans les meilleures conditions.

Ces nouveaux manuels visent à développer un rapport positif aux mathématiques en donnant une place fondamentale à la résolution de problèmes. Ils proposent une démarche réellement innovante et de qualité.

Un devis est parvenu aux services administratifs pour un montant de 567,18 euros TTC.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Le bureau après en avoir délibéré autorise le versement d'une subvention d'un montant de 567,18 euros pour l'achat de manuels scolaires pour l'école de Dommary Baroncourt.

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Abstention : 0

4. QUESTIONS DIVERSES.

Point sur les projets en cours :

- Le Président fait un point sur le dossier d'extension de la maison de santé de Spincourt :
 - o Une réunion avec les professionnels de santé s'est tenue jeudi 23 JUIN ayant permis de bons échanges. L'ouverture des nouveaux locaux devraient avoir lieu début Octobre.
 - o Un nouveau bail sera réalisé avec l'association des professionnels avec une remise à niveau des tarifs de location pour tenir compte des hausses de coûts.
- Le Président fait un point sur la création du RPI du Bois Brûlé :
 - o Les dossiers de financement avancent bien : DSIL obtenue et la DETR devrait atteindre le montant attendu (attente arrêté officiel)
 - o Inquiétude sur le nombre d'élèves sur le territoire du RPI ? Les effectifs sont en chute libre, seules 8 inscriptions seraient prévues en Septembre, cela pose la question du dimensionnement du futur groupe scolaire
 - o Concernant l'autofinancement : considérant la conjoncture actuelle et la hausse des taux il semble essentiel de bloquer une offre rapidement pour sécuriser le financement du projet. Ainsi des sollicitations ont été faites auprès d'organismes bancaires, seule une banque a pu proposer une offre à taux fixe à 1,75%, les autres ne proposant que des taux variables. Il est proposé de bloquer cette offre pour un montant de 1,5 million d'euros sur 25 ans. Le niveau d'endettement de la CCDS devrait ainsi rester constant car plusieurs prêts en cours arrivent à échéance cette année.
- Madame ANTOINE fait un point sur le projet de réseau de chaleur via Méthanisation de Wavrille :
 - o Le Département a obtenu des financements supplémentaires via des fonds Européens qui permettent d'atteindre un subventionnement de 75% et d'accroître significativement le temps de retour sur investissement. Celui-ci étant également fortement amélioré du fait de l'envolée du prix des énergies.
 - o Nécessité de lancer les travaux avant fin 2022.
 - o Il est proposé de réaliser une présentation du projet à la fin de l'ETE en Conseil Communautaire
- Monsieur CAPUT fait un point sur le Marché d'animation NATURA 2000 :
 - o Le précédent marché s'est achevé fin 2021, une nouvelle consultation a été lancée pour relancer d'un an l'animation pour permettre une transition avec les nouvelles modalités de financement des zones Natura 2000 prévues en 2023.
 - o Une seule offre a été déposée par les titulaires actuels
- Monsieur CAPUT fait un point sur la GEMAPI :
 - o Des rencontres avec les propriétaires sont en cours

La séance est levée à 20 H 30.

Ordre du jour :

1. Analyse des propositions de la commission gestion et valorisation des déchets sur la révision de la grille tarifaire de la redevance ordures ménagères.
2. Réflexion sur l'adaptation des tarifs de la restauration scolaire suite à la remise en concurrence du marché de restauration scolaire.
3. Demande de subvention exceptionnelle de l'école de Dommary Baroncourt pour l'achat de manuels scolaires.
4. Questions diverses.

ANTOINE Jocelyne		MAZET Thierry	
BERTIN Célia		MISSLER Jean Marie	
BRELLE François		MICHELS Julien	
CAPUT Christophe		PERIGNON Alain	
CARLU Jean-Baptiste	Excuse!	POSTAL Anne	
FAUQUENOT Evelyne	Abs	PROT Patrice	
GEORGES Denis	Abs	SELLIER Hubert	
HAUPTMANN Gérard		TRINOLI Massimo	Etc
JACQUE Philippe	Excuse!		

